

## A Mayotte, des expulsions massives et des milices violentes

PAR JULIEN SARTRE  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 9 MAI 2019



À Mayotte, les barbelés et les très hautes palissades sont partie intégrante du paysage urbain. © JS

Le gouvernement français a fixé pour 2019 l'objectif de « 30 000 reconduites à la frontière » depuis Mayotte. Un chiffre énorme. Sur place, les infrastructures étatiques et associatives sont au bord de l'effondrement et les appels à la violence de collectifs citoyens se multiplient.

**Archipel des Comores, envoyé spécial.**— Il est midi, des agents de la police aux frontières (PAF) portent sans ménagement un homme jusqu'au bateau où patientent depuis de longues heures déjà des femmes et des enfants en état de stupeur. La plupart ont été arrêtés la veille dans les rues de Mamoudzou, la capitale de Mayotte, et ont passé une nuit **dans des conditions dantesques au centre de rétention administrative (CRA)** de la Petite-Terre. Dans quelques minutes, le ferry *Maria-Galanta* de la compagnie SGTM quittera le quai de Dzaoudzi, pour transporter ces cent cinquante personnes à 80 kilomètres de là jusqu'à Mutsamudu, île d'Anjouan, Union des Comores.

La traversée dure entre quatre et cinq heures. La mer est calme, le soleil implacable. La plupart des passagers resteront dans l'état d'abattement et de

résignation qui est le leur avant d'être accueillis à l'arrivée, sans états d'âme ni tracasseries, par les autorités portuaires comoriennes.

Dès leur sortie du port de Mutsamudu, les voilà sollicités par une foule de taxis qui leur proposeront de les ramener dans leur région d'origine mais aussi et surtout leur vendront une assistance logistique afin de commencer à préparer le retour – toujours par voie de mer mais à leurs frais et de façon illégale cette fois – en France.



Au 19 avril 2019, selon le ministère des Outre-mer, 8 429 reconduites ont été réalisées depuis Mayotte, à 98 % vers les Comores. Les rotations du « Maria-Galanta » sont quotidiennes. © JS

Arrestations, enfermements, traversées, luttes administratives, trafic d'êtres humains : ces scènes quotidiennes et cycliques forment la trame de la vie dans l'archipel des Comores. Entre Anjouan, Grande-Comore et Mohéli, les îles de l'Union des Comores, le sujet est dans tous les esprits, en permanence : qui est allé à Mayotte ? Qui en est revenu ? Qui est mort durant la traversée à bord des fragiles kwassa-kwassa ?

Sur les rives du 101<sup>e</sup> département français, il faut ajouter d'autres sujets de discussions et de débats sans fin : à qui appartiennent ces dizaines d'enfants qui errent dans les rues et commettent des larcins ? Qui est responsable de l'insécurité, de la peur que ressentent les habitants une fois la nuit tombée ? Comment faire pour que tous les enfants puissent étudier à l'école alors que la surpopulation scolaire contraint les établissements du primaire à donner cours à une classe le matin et à une autre l'après-midi ?

« *J'ai peur de sortir à cause des policiers alors je reste chez moi tout le temps, enfin chez ma tante... Chez moi ça a été détruit par les bulldozers de la préfecture et je me suis réfugiée ici.* » Volona (son prénom a été changé) témoigne, assise sur un canapé plus que

défoncé, posé sur le sol en terre battue d'une case en tôle du bidonville Recto-verso, lui-même agrippé aux hauteurs de Kaweni, un des quartiers populaires de Mamoudzou, le chef-lieu de Mayotte. La jeune femme est arrivée sur « l'île aux parfums », « comme tout le monde, en kwassa. Pour étudier, en 2007... ».

Si elle se retrouve à vivre dans quelques mètres carrés insalubres, en compagnie d'une importante marmaille et de nombreux membres adultes de sa famille, c'est que le « terrain Batrolo », le bidonville voisin qui abritait jusque-là la case en tôle où elle vivait avec son père et sa mère, a été rasé sur décision de justice en décembre 2018.

Des dizaines de ces quartiers informels recouvrent les collines de Mamoudzou et de ses alentours. L'eau courante et l'électricité y sont rares, la terre et la boue lorsqu'il pleut y sont omniprésentes.



Les cases en tôle qui étaient installées sur le « terrain Batrolo » ont été rasées, plongeant les personnes qui y vivaient dans un dénuement encore plus grand. © JS

« Le préfet a dit que des personnes étaient venues avant la destruction pour nous proposer une solution de relogement mais c'est faux, personne n'est venu, poursuit Volona, 21 ans, tout juste diplômée du baccalauréat, mère d'un garçon d'un an et demi. Il n'y avait personne pour nous parler ou nous interroger, seulement des policiers et des engins de chantier : ce que vous voyez répandu par terre sur toute la colline, ce sont les affaires des personnes qui ont été décasées. »

Les « décasages », pour **expulsions violentes de personnes en situation irrégulière et destruction de leurs masures**, sont un de ces néologismes mahorais consacrés à la thématique migratoire. Cette fois, c'était la police nationale qui « décasait » mais ce n'est pas toujours le cas. Depuis l'année 2017, des collectifs citoyens, indiscernables de milices violentes

et armées, défraient la chronique en « décasant » eux-mêmes plusieurs centaines de personnes et en brûlant l'habitat informel de clandestins.

C'est pour éviter les incendies nocturnes et les dérapages lors des actions imprévisibles des « collectifs citoyens » que le « terrain Batrolo » a été rasé sur ordre de l'autorité judiciaire, avec le concours actif de la préfecture. Pour les autorités, il s'agit de démontrer par l'exemple, au cœur de la ville, la politique active du gouvernement français.

Conséquence directe, Volona, comme des milliers d'autres personnes à Mayotte ces derniers mois, a vu sa maison détruite en quelques minutes par des pelles mécaniques. Comme ceux qui partagent sa condition de sans-papiers dans ce département français d'Outre-mer (Dom), elle vit désormais dans la crainte permanente d'une expulsion à Anjouan, d'un trajet à bord du *Maria-Galanta*. Il lui faudrait alors accomplir le périlleux voyage retour en kwassa-kwassa puisqu'elle explique qu'elle n'a « *plus rien ni personne à Anjouan...* ». L'administration française n'a pas fourni de réponse à sa demande de titre de séjour.

Selon l'Insee, qui a publié des chiffres en février à l'issue du **recensement de l'année 2018**, « à Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère ». Près de 40 % d'entre eux seraient en situation irrégulière. **Des chiffres et surtout un statut contesté par l'Union des Comores**, dont sont originaires ces personnes dans leur immense majorité.

Cet État souverain, membre de l'Union africaine (UA), voit la situation d'une façon radicalement différente. Il prône la libre circulation entre les îles de l'archipel et continue de revendiquer Mayotte devant les instances supranationales telles que l'ONU, au nom du droit de la décolonisation, qui interdisait en théorie à la France de conserver des droits sur la quatrième île de l'archipel après un référendum controversé, lors de l'accession à l'indépendance. C'était en 1975.

Loin des considérations géopolitiques, mais plus que jamais préoccupé par son statut et sa survie, le quart de la population de l'île de Mayotte a vu sa vie se compliquer encore depuis le début de l'année. Les contrôles dans la rue et aux abords des

établissements de santé se sont grandement intensifiés. Pour l'État français, il s'agit de donner des gages aux « collectifs citoyens » : ces derniers protestent contre ce qu'ils appellent « *le grand remplacement* » de leur population par celle des îles voisines.

### Des discours très violents des collectifs citoyens

La Cimade, l'ONG agréée par l'État qui vient en aide aux étrangers en situation irrégulière et aux demandeurs d'asile, a protesté avec vigueur contre **un contrôle de la police aux frontières** qui s'est tenu à l'entrée de ses locaux à Mamoudzou, le samedi 13 avril 2019. Ce n'est pas, loin de là, la première entrave que subit la Cimade dans son travail de secours aux étrangers.

« *Depuis qu'il y a eu des manifestations de collectifs citoyens, les services de l'immigration ne fonctionnent pas normalement. Les personnes qui demandent un titre de séjour ne sont reçues que sur convocation, et pendant des mois plus personne n'a été reçu du tout...* », s'indigne Solène Dia, directrice de la Cimade à Mayotte.

Services saturés et réponse tardive sont la règle à Mayotte en matière de traitement administratif de la situation des étrangers. Les destructions de bidonvilles à Mamoudzou et dans l'arrière-pays, les contrôles et les expulsions, en revanche, sont menés à des niveaux d'intensité jamais atteints jusqu'ici.

Cette politique de dissuasion est assumée par le préfet de Mayotte, Dominique Sorain, même s'il récuse le terme de « décasage » : « *On ne décase pas, on est dans la République française* », expliquait-il d'un ton martial, lors d'un entretien accordé à Mediapart en février 2019, dans les locaux de la préfecture de Mayotte.

« *Bien sûr que les personnes en situation irrégulière ont peur !* », continuait le haut fonctionnaire. Nous avons rajouté des agents pour la sécurité dans la rue, nous avons renforcé les moyens de lutte contre l'immigration clandestine. En novembre dernier, les expulsions vers les Comores avaient cessé faute d'accord diplomatique, mais elles ont repris et nous

*appliquons la loi ! Nous avons expulsé 2 400 personnes en décembre 2018, 2 300 en janvier 2019. C'est cela, la régulation des flux. »*

Cette « *régulation des flux* » ne suffit pas. En raison de la démographie galopante dans l'archipel, la population « *a crû de 4 % par an, passant de 250 000 habitants en 2017 à 270 000 en janvier 2019* », détaille d'un ton un peu effaré Jamel Mekkaoui, directeur de l'Insee à Mayotte. *Cela représente 20 % tous les cinq ans. C'est une situation inédite dans la République... Même le cas guyanais n'est pas comparable. En métropole ou même à La Réunion, dans l'océan Indien, on a complètement oublié ce que cela représente, 20 % d'augmentation de la population dans un laps de temps aussi court ! Sur une île qui ne fait que 375 kilomètres carrés. »*

Hôpitaux, logements, routes, écoles : aucune infrastructure ne parvient à suivre. Empêchés de circuler et de travailler – « *650 000 euros d'amendes administratives ont été prononcées en 2018 pour emploi d'étrangers sans titre* », affiche le ministère des Outre-mer –, certains ressortissants comoriens vivant à Mayotte, en particulier la partie la plus vulnérable comme les mineurs isolés, en sont réduits à vivre d'expédients.

De luisants et menaçants rouleaux de barbelés ornent les clôtures des maisons et de tous les bâtiments publics. Sur la Petite-Terre, comme autour

de Mamoudzou, les habitants vivent cloîtrés derrière d'imposantes grilles qui n'apaisent pas leur sentiment grandissant d'insécurité.



À Mayotte, les barbelés et les très hautes palissades sont partie intégrante du paysage urbain. © JS

Ce climat social a été à l'origine d'une crise d'ampleur il y a tout juste un an, entraînant des blocages de routes, des incendies volontaires et des « décasages » dans tous les coins de l'île. Les « coupeurs de route » ont provoqué une peur panique chez de nombreux citoyens et ont empêché tout déplacement sur l'unique route de l'île principale. La paix civile était menacée.

Un an plus tard, alors qu'un calme relatif est revenu, Annick Girardin, ministre des Outre-mer, était à nouveau dans l'archipel afin de dresser un premier bilan de son « *plan d'action pour l'avenir de Mayotte* ». Son action se veut avant tout sécuritaire : « *Notre objectif est de 30 000 expulsions par an et nous pourrons probablement l'atteindre en 2019* », déclarait-elle, le 21 avril 2019.

Face à elle, les « collectifs citoyens » ne sont convaincus ni par les démonstrations de force ni par les expulsions massives menées par le

gouvernement. Ils sont reçus régulièrement par la préfecture mais estiment que la politique menée n'est pas suffisamment agressive envers les ressortissants comoriens. « *Depuis quelques semaines, il y a effectivement davantage de policiers, mais combien de temps cela va-t-il durer ?* », s'inquiète Fatihou Ibrahim, figure de ce mouvement et porte-parole du Collectif des citoyens de Mayotte (Codim), une association en cours de constitution, qui regroupe des milices de villages de toute l'île.



Fatihou Ibrahim est l'un des leaders du Collectif des citoyens de Mayotte, qui menace d'actions violentes envers les migrants comoriens. © JS

« *L'État français n'a toujours pas compris que nous sommes face à une invasion organisée par l'Union des Comores. Les autorités pensent pouvoir régler le problème en aidant les Comores, mais les Mahorais ne peuvent pas accepter cela. Nous ne nous laisserons pas faire, nous ne nous laisserons pas envahir et "anjouaniser" ! Nous prendrons nos responsabilités, menace encore Fatihou Ibrahim. Eux, ils ne comprennent que la violence !* »

Arrestations massives et rotations quotidiennes du *Maria-Galanta*, violence d'État ou décasages organisés par des milices autoconstituées : rien ne semble pouvoir enrayer la logique d'affrontement qui prévaut à Mayotte.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.